

# Commune de Roquefort de Sault

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :  
11 Octobre 2019

Secrétaire de séance A.DENJEAN

## Membres du Conseil

### présents:

Mme Monique Saint-JEVIN

Mme Annie DENJEAN

Mme. Nicole MANRESA

M. Benoit OLIVE

### Absents :

M. DULCET Patrick(excusé , procuration donnée à Mme Le Maire ).présent en audioconférence.

M. Eric AUBIGNA (non excusé).

## ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION DE CREATION DE POSTE D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 IERE CLASSE POUR JUMBOU BERNARD ..... 2
- DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DE LA RESIDENCE D'AUTONOMIE DU PAYS D'AXAT..... 2
- DELIBERATION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE ROQUEFORT DE SAULT ..... 3
- DELIBERATION POUR AVENANT SUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE FORESTIERE DU PRAT DEL REY ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT. .... 3
- DM N°2 M14..... 4
- PACAGES 2019 ..... 4
- AUTORISATION DE PACAGES DANS LA FORET INARD POUR 2020. .... 4
- AUTORISATION DE PACAGES DANS LES FORETS COMMUNALES..... 4
- AUTORISATION DE PACAGES DANS LA FORET ARMENGOL POUR 2020. .... 4
- AUTORISATION DE PACAGES DANS LA FORET BOURGIER-VIGNAUD POUR 2020..... 4
- RAMASSAGE BOIS MORT ET MORT BOIS 2019..... 5
- DEVIS CCPA..... 5
- DIVERS..... 5

---

Une délibération supplémentaire est rajoutée à l'ordre du jour initial, celle pour le bois-mort et mort-bois.

□ DELIBERATION DE CREATION DE POSTE D' ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL  
1 IERE CLASSE POUR JUMBOU BERNARD .

Mme Le Maire rappelle à l' Assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique paritaire

Considérant l'avancement de grade de Mr JUMBOU , il convient de créer le poste d'Adjoint Technique Principal 1 ière classe permanent à temps complet à raison de 38 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié

**Filière : Technique**

**Cadre : Emploi**

**Grade : Adjoint Technique Principal 1 ière classe**

**Ancien effectif : 0**

**Nouvel effectif : 1**

**DEL 2019-66**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget chapitre 012, article 6411.*

□ DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DE LA  
RESIDENCE D'AUTONOMIE DU PAYS D'AXAT

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que , à la demande de Mr Le Préfet , nous devons procéder à une modification des statuts du SIVU de la Résidence Autonomie du Pays d'AXAT.(article 7).

Cette modification doit préciser le mode opératoire retenu pour la construction et la gestion de la Résidence Autonomie ainsi que des conditions financières y afférentes.

Les conditions financières ont déjà fait l'objet d'une précédente délibération.

En ce qui concerne le mode opératoire retenu le SIVU crée un Etablissement Public Autonome dont l'objet est de gérer la Résidence Autonomie d' AXAT.

Il confie à l'office public de l'habitat de l'Aude HABITAT AUDOIS la construction de cette structure en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie chargé lui des acquisitions foncières.

En contre partie HABITAT AUDOIS facture une redevance au gestionnaire de la Résidence Autonomie, lequel gestionnaire assure le quittancement des loyers et la gestion quotidienne des personnes accueillies.

### **DEL 2019-67**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Prend** connaissance des modifications demandées par Mr Le Préfet de l'article 7 des statuts de la Résidence Autonomie du Pays d' AXAT.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tous documents en relation avec ces modifications de statuts.

#### □ DELIBERATION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE ROQUEFORT DE SAULT

Mme Le Maire présente les coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et le la proposition du technicien responsable de la forêt communale à savoir les parcelles 3P et 4P

### **DEL 2019-68**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** la proposition du technicien pour les coupes 3P et 4P.
- **Demande** que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2020 sue la base des recommandations du Responsable Commercialisation des bois d l'ONF.
- **Confie** à l'ONF la fixation du prix de retrait
- **Donne** pouvoir à Mme Le Maire de fixer en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe ou, en son absence avec l'agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

#### □ DELIBERATION POUR AVENANT SUR LES TRAVAUX DE LA ROUTE FORESTIERE DU PRAT DEL REY ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Suite à la réalisation de travaux supplémentaires sur le chantier de la mise au gabarit grumier de la route forestière du Prat-del Rey , le plan de financement de l'opération s'en trouve modifié.

Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer pour valider ce nouveau plan .

Le Conseil doit également autoriser Mme Le Maire à signer le nouvel avenant qui définit les modalités juridiques, techniques et financières présidant à la mise en oeuvre des travaux supplémentaires nécessaires au parfait achèvement de l'opération.

L'annexe financière modifiée jointe au nouvel avenant précise les modifications du plan de financement de l'opération et plus particulièrement l'augmentation de la part d'autofinancement communal qui sera au total de 24 775.69 € (+ 1 950.69 €).

### **DEL 2019-69**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** ce nouveau plan de financement
- **Prend note** de l'augmentation du montant de l'autofinancement de la commune de 1 950.69 €
- **Autorise** Mme Le Maire à signer le nouvel avenant .



- **Sollicite** le droit de pacage pour la forêt BOURGIER-VIGNAUD
- **Précise** que le pâtre sera nommé au mois de Mai par le Groupement Pastoral.

□ **RAMASSAGE BOIS MORT ET MORT BOIS 2019..**

Les habitants de la commune **de Roquefort de Sault** sont autorisés à ramasser les bois morts, mort-bois sur l'ensemble de la forêt communale jusqu'au **30 juin 2020**.

Ils sont également autorisés à ramasser les rémanents d'exploitation exclusivement sur les parcelles de la forêt communale dont l'exploitation est présumée terminée et ce **jusqu'au 30 juin 2020**.

En ce qui concerne les parcelles en cours d'exploitation, ce ramassage se fera avec l'accord de d'exploitant et sous son entière responsabilité.

Chaque usager doit être muni d'une attestation, disponible en mairie, validée (lieu et durée) par l'entrepreneur responsable et le cas échéant d'un titre de circulation en cours de validité (circulation sur route fermée).

Pour l'enlèvement de ces bois, MR. JUMBOU Bernard est désigné entrepreneur responsable . Chaque usager est responsable de son #chantier# et devra le laisser propre .

**L'attention de chacun est attirée sur le caractère dangereux de l'exercice de cet usage**

**DEL.2018-75**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité*

- **Autorise** le ramassage des bois morts, mort-bois , rémanents sur les parcelles dont l'exploitation est présumée terminée..
- **Autorise** le ramassage sur les parcelles en cours d'exploitation avec l'accord de l'exploitant

□ **DEVIS CCPA.**

Des travaux sur le pluvial place du village à Roquefort doivent être réalisés très prochainement.

La CCPA nous propose un devis d'un montant de 5 950.95 €.

Le Conseil accepte le devis

**DEL 2019-76**

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** le montant du devis de la CCPA pour les travaux sur le pluvial place du village à Roquefort.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents en relation avec ces travaux.

□ **DIVERS**

*La nouvelle carte d'accès en véhicule à la piste pastorale du Madres Audois est à la disposition des résidents principaux et secondaires en Mairie.*

**Date du passage des encombrants**

- 19 novembre 2019

Vous devez vous rapprocher du secrétariat de la Mairie pour vous inscrire 8 jours avant la date

Nous vous demandons de ne sortir vos encombrants que la veille du passage du camion .  
Merci d'avance.

**RAPPEL**

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'AXAT

Lundi Mercredi : 14 h à 17 h 00

Vendredi Samedi : 9 h à 12 h 00.

**IMPORTANT**

Les colonnes à verre et les gros bacs jaunes pour le tri sélectif sont installés;

Nous comptons sur l'esprit civique de tous pour que les consignes soient appliquées selon les préconisations fournies par la Communauté des Communes.

Les fêtes du 11 Novembre approchent .  
( voir pièce jointe).

Le camping municipal a fermé ses portes .

Merci à Muriel d'avoir cette année encore accueilli chaleureusement nos amis campeurs et pris grand soin de notre établissement.

Un grand merci également à Patrice qui a assuré l'entretien des espaces verts et fleuris du camping.

Rendez-vous la saison prochaine.

Vous trouverez en pièces jointes les informations relatives au portage des repas et un rappel d'informations sur le transport à la demande.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat pour de plus amples informations.